

Hérépian

● Dégradations

Il a été dernièrement constaté des dégradations au parc d'enfants avec des inscriptions sur du mobilier urbain neuf. La mairie souhaite rappeler aux parents qu'ils sont responsables des actes d'incivisme commis par leurs enfants et qu'ils seront susceptibles de devoir dédommager la commune. De même, la nouvelle avenue de Lamalou vient de connaître le vol de quelques végétaux. « *Le vol, même s'il peut paraître modeste, va à l'encontre des efforts entrepris par les élus pour fleurir et embellir la commune* », note le maire qui indique que « *tout vol ou dégradation fera l'objet systématiquement d'un dépôt de plainte à la gendarmerie. Les moyens mis en place par la commune avec la vidéo-protection seront utilisés pour poursuivre les personnes indélicates.* »